

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-068

| Membres                                |                     |         |
|----------------------------------------|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39                                     | 39                  | 36      |

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DE  
L'ASSOCIATION CISSON DYNAMIQUE**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 05 mai 2022**

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

**PROCURATIONS :**

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

**ABSENTS :**

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

**Secrétaire de Séance :**

CAMILLE DIQUELOU

**Publié le :**

**11 MAI 2022**

**RAPPORTEUR : LISA CHAUVIN**

Lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 1 350 € à l'association Cisson Dynamique pour l'organisation des festivités de fin d'année.

Depuis dix-neuf ans, cette association organise la Fête des Vins dans la rue Cisson et sur la place Cassin. Pendant trois jours, vignerons et artisans donnent rendez-vous aux dracénois pour un moment placé sous le signe de la dégustation et de la convivialité.

Afin d'aider cette association et leur permettre de pouvoir organiser cette 20<sup>e</sup> édition, il est envisagé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 050 €, en sus de la subvention qui lui a déjà été accordée pour l'année 2022.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 050 € en faveur de l'association Cisson Dynamique ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2022.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller Régional